

Le Collège communal informe qu'il a reçu en date du 15 février 2023 une demande de permis d'environnement de classe 2 introduite par l'A.S.B.L Vesdre-Pêche et Nature, relative à la réalisation d'un forage et captage d'eau sur les parcelles situées rue Trou Renard à 4870 TROOZ et cadastré 3^{ème} division, section A, parcelles 511G5 et 511F5 .

La présente demande consiste à réaliser un nouvel ouvrage de prise d'eau destiné à pérenniser l'activité non commercial de l'écloserie de Trooz visant au ré-empoissonnage de la Vesdre et de son sous-bassin hydrographique.

Au vu des travaux projetés, le service urbanisme a décidé de ne pas imposer une étude d'incidences sur l'environnement dans le cadre de la présente demande.